



CALCUL DU MONTANT DES GARANTIES FINANCIERES

Version : 1.0
Date : 2020.10.09

SOMMAIRE

I.	Contexte réglementaire.....	3
1.	Cadre réglementaire	3
2.	Modalités de calcul de la garantie financière	3
II.	Calcul du montant des garanties financières.....	4
1.	Calcul de Me : Montant relatif aux mesures de gestion des produits dangereux et des déchets présents sur le site	4
2.	Calcul de α : Indice d'actualisation des coûts	5
3.	Calcul de Mi : Montant relatif à la neutralisation des cuves enterrées présentant un risque d'explosion ou d'incendie après vidange.....	5
4.	Calcul de Mc : Montant relatif à la délimitation des accès au site.....	6
5.	Calcul de Ms : Montant relatif à la surveillance des effets de l'installation sur l'Environnement.....	7
6.	Calcul de Mg : Montant relatif au gardiennage du site ou à tout autre dispositif équivalent	8
7.	Montant des Garanties Financières	8
III.	Conclusion sur le montant des garanties financières	9

I. CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

1. CADRE RÉGLEMENTAIRE

Cette activité est concernée par la justification de constituer ou non une garantie financière selon le décret n° 2012-633 du 03/05/12 et selon les deux arrêtés du 31 mai 2012. Ils définissent la liste des installations concernées ainsi que les modalités de détermination et d'actualisation du montant des garanties financières pour la mise en sécurité des installations classées et des garanties additionnelles en cas de mise en œuvre de mesures de gestion de la pollution des sols et des eaux souterraines.

A ce titre, la société STLG, par le présent document procède à la réalisation du calcul des garanties financières pour son site implanté sur la commune de Bonneuil-sur-Marne.

Cette garantie est obligatoire si elle dépasse 100 000 €.

Si c'est le cas, elle doit être constituée à raison de 20 % dans un délai de deux ans puis être constituée à 100 % durant les 4 à 8 ans qui suivent (selon le mode de consignations choisi, voir article 3 de l'Arrêté du 31 Mai 2012).

2. MODALITES DE CALCUL DE LA GARANTIE FINANCIERE

Les garanties financières sont calculées en fonction de l'arrêté du 31 mai 2012. Celui-ci fixe les modalités de détermination des garanties financières pour la mise en sécurité des installations.

Le montant de cette garantie est calculé à l'aide de la formule suivante :

$$M = Sc [Me + a (Mi + Mc + Ms + Mg)]$$

Avec :

Sc : Coefficient pondérateur de prise en compte des coûts liés à la gestion du chantier. Ce coefficient est égal à 1,10.

Me : Montant, au moment de la détermination du premier montant de garantie financière, relatif aux mesures de gestion des produits dangereux et des déchets présents sur le site de l'installation.

Ce montant est établi sur la base des éléments suivants :

- Nature et quantité maximale des produits dangereux détenus par l'exploitant ;
- Nature et quantité estimée des déchets produits par l'installation. La quantité retenue est égale à :
 - La quantité maximale stockable sur le site éventuellement prévu par l'arrêté préfectoral ;
 - A défaut, la quantité maximale pouvant être entreposée sur le site estimée par l'exploitant.

A : Indice d'actualisation des coûts. Celui-ci correspond à l'indice TP01 ajusté avec le coefficient de raccordement 6,5345.

MI : Montant relatif à la neutralisation des cuves enterrées présentant un risque d'explosion ou d'incendie

MC : Montant relatif à la limitation des accès au site. Ce montant comprend la pose d'une clôture autour du site et de panneaux d'interdiction d'accès à chaque entrée du site et sur la clôture tous les 50 mètres.

MS : Montant relatif au contrôle des effets de l'installation sur l'environnement. Ce montant couvre la réalisation de piézomètres de contrôles et les coûts d'analyse de la qualité des eaux de la nappe au droit du site, ainsi qu'un diagnostic de la pollution des sols.

MG : Montant relatif au gardiennage du site ou à tout autre dispositif équivalent

II. CALCUL DU MONTANT DES GARANTIES FINANCIERES

1. CALCUL DE ME : MONTANT RELATIF AUX MESURES DE GESTION DES PRODUITS DANGEREUX ET DES DECHETS PRESENTS SUR LE SITE

Le prix par tonne de déchet reprend le coût du transport et de la valorisation des déchets.

Montant relatif aux mesures de gestion des produits dangereux et des déchets présents sur le site de l'installation.	
$Me = Q1 \cdot (CTR \cdot d1 + C1) + Q2 \cdot (CTR \cdot d2 + C2) + Q3 \cdot (CTR \cdot d3 + C3)$	
Me	37 650,00 €
Q1	Quantité de produits et de déchets dangereux à éliminer (En tonne). 0
Q2	Quantité de déchets non dangereux à éliminer (En tonne ou en litre). 0
Q3	Pour les installations de traitement de déchets, quantité totale de déchets inertes à éliminer (En t ou en L). 0
Ctr	Coût de transport des produits dangereux ou déchets à éliminer. 0,00 €
d1	Distance entre le site de l'installation classée et le centre de traitement ou d'élimination permettant respectivement la gestion de Q1
d2	Distance entre le site de l'installation classée et le centre de traitement ou d'élimination permettant respectivement la gestion de Q2 0
d3	Distance entre le site de l'installation classée et le centre de traitement ou d'élimination permettant respectivement la gestion de Q3 0
C1	Coût des opérations de gestion jusqu'à l'élimination des produits dangereux ou des déchets.
C2	Coût des opérations de gestion jusqu'à l'élimination des déchets non dangereux. 0,00 €
C3	Coût des opérations de gestion jusqu'à l'élimination des déchets inertes. 0,00 €

→ Le montant relatif aux mesures de gestion des produits dangereux et des déchets présents sur le site est de **37 650,00 euros**.

Détail du poste Me

Type	Tonnage en m3	Coût en €	Coût total en €
DIB - Refus de tri 2000 m3 avec densité 0,4	800	30,00 €	24 000,00 €
Matériaux Inerte 2100 m3 avec densité 1,3	2730	5,00 €	13 650,00 €
Ferrailles Coût positif donc considérées à 0,00 €	2100	0,00 €	0,00 €
Total Poste Me			37 650,00 €

2. CALCUL DE α : INDICE D'ACTUALISATION DES COÛTS

Indice d'actualisation des coûts		Commentaires
$\alpha = \text{Index} / \text{Index 0} * (1 + \text{TVAR}) / (1 + \text{TVA0})$		
α	1,08	
Index	Indice TP01 utilisé pour l'établissement du montant de référence des garanties financières fixé dans l'arrêté préfectoral.	<p>Le calcul de l'indice TP01 est basé sur l'indice publié en Septembre 2020 à hauteur 109,8.</p> <p>Celui-ci a été ajusté grâce au coefficient de raccordement à hauteur de 6,5345.</p>
	717,49	
Index 0	Indice TP01 de Janvier 2011 soit : 667,7	
	667,7	
TVAR	Taux de la TVA applicable lors de l'établissement de l'arrêté préfectoral fixant le montant de référence des garanties financières soit 20%	
	0,2	
TVA0	Taux de la TVA applicable en janvier 2011 soit 19,6 %.	
	0,196	

3. CALCUL DE M_i : MONTANT RELATIF A LA NEUTRALISATION DES CUVES ENTERREES PRESENTANT UN RISQUE D'EXPLOSION OU D'INCENDIE APRES VIDANGE

Montant relatif à la neutralisation des cuves enterrées présentant un risque d'explosion ou d'incendie après vidange		Commentaires
$M_i = C_n * N_c + P_b * V$		
M_i	0,00 €	
C_n	Coût fixe relatif à la préparation et au nettoyage de la cuve. Ce coût est égal à 2 200 €.	<p>Il n'y a pas de cuves enterrées sur le site</p>
	2 200,00 €	
N_c	Nombres de cuves à traiter	
	0	
P_b	Prix du m3 du remblai liquide inerte (béton) 130 €/m3.	
	130,00 €	
V	Volume de la cuve exprimé en m3.	
	0	

→ Le montant relatif à la neutralisation des cuves enterrées présentant un risque d'explosion ou d'incendie après vidange est de **0,00 euros**.

4. CALCUL DE Mc : MONTANT RELATIF A LA DELIMITATION DES ACCES AU SITE

Montant relatif à la limitation des accès au site		Commentaires			
$Mc = P * Cc + np * Pp$					
Mc	75,00 €				
P	Périmètre de la parcelle occupée par l'installation classée et ses équipements connexes (en mètre)				
	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td>Périmètre global du site</td> <td style="text-align: right;">600,00</td> </tr> <tr> <td>Périmètre à cloturer</td> <td style="text-align: right;">0,00</td> </tr> </table>	Périmètre global du site	600,00	Périmètre à cloturer	0,00
Périmètre global du site	600,00				
Périmètre à cloturer	0,00				
Cc	Coût du linéaire de clôture soit 50 €/m				
	50,00 €				
np	Nombre de panneaux de restriction d'accès au lieu. Il est égal à : $np = \text{Nombre d'entrées du site} + \text{périmètre}/50$				
	Nombre de panneaux (= Périmètre/50)	3			
	Nombre d'entrées sur le site	2			
	Nombre de panneaux global	5			
Pp	Prix d'un panneau soit 15 €.				
	15,00 €				

→ Le montant relatif à la délimitation des accès au site est de **75,00 euros**.

5. CALCUL DE Ms : MONTANT RELATIF A LA SURVEILLANCE DES EFFETS DE L'INSTALLATION SUR L'ENVIRONNEMENT

Montant relatif à la surveillance des effets de l'installation sur l'environnement.		Commentaires
$Ms = Np * (Cp * h + C) + Cd$		
Ms	32 500,00 €	
Np	Nombre de piézomètres à installer	
	Nombre de piézomètres installés sur site	0
	Nombre de piézomètres à installés sur site	3
Cp	Coût unitaire de réalisation d'un piézomètre soit 300 € par mètre de piézomètre creusé	
		300,00 €
h	Profondeur des piézomètres	
		5
c	Coût du contrôle et de l'interprétation des résultats de la qualité des eaux de la nappe sur la base de deux campagnes soit 2 000 € par piézomètre	
		2 000,00 €
Cd	Coût d'un diagnostic de pollution des sols: Pour une superficie inférieure ou égale à 10 h : 10 000 € TTC + 5000€ TTC/ hectare	
	Pour une superficie supérieure à 10 h: 60 000 € TTC + 2000€ TTC/ hectare au-delà de 10 h	
	Superficie du site en hectare	2,40
	Base du montant à considérer selon si > ou < à 10 ha	10 000,00 €
	Montant Cd	22 000,00 €

Le site est d'une superficie de 2,4 ha et n'est pas équipé de piézomètre. Leur profondeur sera de 5 mètres.

→ Le montant relatif à la surveillance des effets de l'installation sur l'environnement est de **32 500,00 euros**.

6. CALCUL DE MG : MONTANT RELATIF AU GARDIENNAGE DU SITE OU A TOUT AUTRE DISPOSITIF EQUIVALENT

Montant relatif au gardiennage du site ou à tout autre dispositif équivalent		Commentaires
Mg=Cg*Hg*Ng*6		
Mg	3 500,00 €	<p>Étant donné le site et les possibilités d'évacuation par péniche, il convient de considérer un délai de gardiennage et de mise en sécurité du site pour une durée d'un mois.</p> <p>Un gardien est déjà présent sur le site en permanence (à résidence).</p>
Cg	Coût horaire moyen d'un gardien soit 40 € TTC/h	
	40,00 €	
Hg	Nombre d'heures de gardiennage nécessaires par mois	
	62	
Ng	Nombre de gardiens nécessaires	
	1	

7. MONTANT DES GARANTIES FINANCIERES

MONTANT DE LA GARANTIE FINANCIERE	
$M = Sc [Me + \alpha (Mi + Mc + Ms + Mg)]$	
M	84 199,10 €
Sc	Coefficient pondérateur de prise en compte des coûts liés à la gestion du chantier
	1,1
Me	Montant relatif aux mesures de gestion des produits dangereux et des déchets présents sur le site de l'installation.
	37 650,00 €
α	Indice d'actualisation des coûts
	1,07816044
Mi	Montant relatif à la neutralisation des cuves enterrées présentant un risque d'explosion ou d'incendie après vidange
	0,00 €
Mc	Montant relatif à la limitation des accès au site.
	75,00 €
Ms	Montant relatif à la surveillance des effets de l'installation sur l'environnement.
	32 500,00 €
Mg	Montant relatif au gardiennage du site ou à tout autre dispositif équivalent
	3 500,00 €

III. CONCLUSION SUR LE MONTANT DES GARANTIES FINANCIERES

Le montant des Garanties Financières calculées s'élève à **84 199,10 €**.

Or, le seuil libératoire est fixé à 100 000,00 € par arrêté ministériel.
Ainsi, le site de la société STLG n'est pas tenue de constituer cette garantie financière.